juristudiant
forum des étudiants en droit

Droit positif et droit objectif

Par **hexagone33**, le **14/12/2014** à **21:12**

bonsoir,

quelle différence entre droit positif et droit objectif ?

J'ai du mal. Aidez-moi

Par **Thelara**, le **14/12/2014** à **22:34**

Droit objectif c'est ce que la regle applique a tout le monde. Il n'y a pas un titulaire qui decide d'exercer ou pas exercer le droit donc c'est obligatoire est severement sactionné.

Droit positif c'est la tradition civiliste , le regles sont ecrites d'ailleurs ce regles viennent des organes capables de legiferer. C'est aussi le droit de Kelsen, chaque norme doit conformer a la norme superieure.

Par **hexagone33**, le **14/12/2014** à **22:43**

Le droit objectif n'est-il pas aussi l'ensemble des règles écrites par des organismes capables de légiférer ?

je ne vois toujours pas de différence.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés